

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de la Celle-Condé
Séance du 16/04/2021

L' an 2021 et le 16 Avril à 14 heures 38 minutes , le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans un lieu inhabituel de ses séances, Salle des fêtes, sous la présidence de MANSSENS Alain, Maire.

Présents : M. MANSSENS Alain, Maire, Mmes : AROYO Nathalie, LAVERGNE Claudie, MM : DELPERDANGE Christian, GAILLARD Daniel, MAGNOUX Jean-Marc

Excusés : M. BOYER Michel donne pouvoir à M. GAILLARD Daniel, M. MONNOURY Vincent, Mme DROUILLET Loriane donne pouvoir à M. MAGNOUX Jean-Marc

Absents : Mme GIDEL Laëtitia, M. DALMASSO Stéphane

Secrétaire de séance : M. DELPERDANGE Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 16/04/2021

et publication ou notification

du : 16/04/2021

SOMMAIRE

réf : 2021 014 ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

réf : 2021 015 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU CCAS

réf : 2021 016 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

réf : 2021 017 DEMANDE DE SUBVENTION

réf : 2021 014 ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-10 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L. 1211-1 ;

VU le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des Domaines ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis 12, route de l'Ancienne gare, appartenant à Mme MICHAULT Annie ;

CONSIDERANT la proposition de Mme MICHAULT Annie de céder à la Commune ce bien immobilier au prix de 55 000 € hors frais de notaire ;

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier, sis 12, route de l'Ancienne gare 18160 LA CELLE CONDE, dans les conditions décrites, au prix de 55 000 € hors frais notariés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE les propositions ci-dessus

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 015 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU CCAS

M. le Maire rappelle que, suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2020, il revient au Conseil de délibérer sur le compte de gestion du CCAS.

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le compte de gestion 2020 du CCAS établi par le Trésor Public.

Il fait apparaître :

INVESTISSEMENT : Dépenses 0 € Recettes : 0 €

Résultat investissement 2020 : 0 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 3 660.00 € Recettes : 0 €

Résultat fonctionnement 2020 : - 3 660.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2020 du CCAS

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 016 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Le Conseil municipal nomme un Président de séance : Mme Nathalie AROYO

M. le Maire sort

Le Président de séance présente le compte administratif 2020 du CCAS

Mme le ou la Présidente rappelle que, suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2020, il revient au Conseil de délibérer sur le compte administratif du CCAS.

Mme le ou la Présidente présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2020.

Il fait apparaître :

INVESTISSEMENT : Dépenses 0 € Recettes : 0 €

Résultat investissement 2020 : 0 €

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 3 660.00 € Recettes : 0 €

Résultat fonctionnement 2020 : - 3 660.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, APPROUVE le compte administratif 2020 du CCAS.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 017 DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande de subvention de la part de l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lignières et ses environs et propose de lui attribuer une subvention de 100 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE d'attribuer une subvention de 100€ à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lignières et ses environs

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Téléphonie : dans le cadre du passage des lignes téléphoniques analogique vers l'IP, nous avons été contacté par 2 entreprises qui propose des abonnements téléphoniques plus avantageux ainsi que des postes téléphoniques compatibles IP :

- o NETCOM GROUP : abonnement chez Orange pour une ligne fixe à la mairie, une ligne fixe de secours à la salle des fêtes, Internet et la fourniture de postes téléphoniques compatibles IP (1 standard fixe et 1 sans fil) pour un montant de 140.40 € TTC/mois pendant 63 mois (176 € TTC/mois actuellement)
- o Ecotel Pro : abonnement cher Coriolis et Orange pour une ligne fax, une ligne fixe à la mairie, une ligne fixe à la salle des fêtes, Internet et des postes téléphoniques compatibles IP (1 standard fixe et 2 sans fil) pour un montant de 190.50 € TTC/ mois pendant 21 mois (176 € TTC/mois actuellement)

M. le Maire propose de signer un contrat avec NETCOM GROUP et demande l'avis du Conseil municipal.

Après discussion, le Conseil municipal demande à avoir plus de renseignements avant de prendre un avis.

- Changement de panneaux dans le Bourg : la plaque de rue « Place Odette Mondain » a été fixée sur la mairie afin de remettre la plaque de rue « Place du Monument » pour éviter un changement d'adresse compliquée pour la société SARL Interface Services

- Réunion SITS Lignières le 19 avril à 18h30

